

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

CELLULE D'ÉTUDES ET DE PLANIFICATION

FINANCEMENT : COMMISSION EUROPÉENNE

(Europeaid/132111/D/SER/SN – Convention de financement n° SN/FED72011/22566)



**ASSISTANCE TECHNIQUE AU GOUVERNEMENT
DU SÉNÉGAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU
PROJET « AMÉNAGEMENT DURABLE DES PÊCHERIES DU SÉNÉGAL (ADuPeS) »
(CONTRAT N° FED/2014/337-471)**

Rapport technique semestriel n° 3

(Février - Juillet 2015)



Août 2015

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ADuPeS	Projet d'Aménagement durable des Pêcheries du Sénégal
ANSD	Agence nationale pour la Statistique et la Démographie
AT	Assistance technique
CEP	Cellule d'Études et de Planification
CLPA	Conseil local de Pêche artisanale
CLS	Collecte Localisation Satellites
CNAAPCP	Commission nationale d'Appui à l'Aménagement de la Pêche de Crevettes profondes
CNAAPP	Commission nationale d'Appui à l'Aménagement de la Pêche de Poulpe
CNCPM	Conseil national consultatif sur les Pêches maritimes
COPACE	Comité des Pêches pour l'Atlantique centre-est
COSECPRO	Coopérative sénégalaise des Exploitants de Crevettes profondes
CP	Comité de Pilotage
CRODT	Centre de Recherche océanographique de Dakar-Thiaroye
DITP	Direction des Industries de Transformation de la Pêche
DP	Devis-Programme
DPM	Direction de la Pêche maritime
DPSP	Direction de la Protection et la Surveillance des Pêches
DUE	Délégation de l'Union européenne
ECT	Expert à court terme
FAO	Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIP	Projet d'amélioration des pêcheries (<i>Fisheries Improvement Project</i> , en anglais)
GT	Groupe de Travail
INRH	Institut national de Recherche halieutique (Maroc)
IOV	Indicateur Objectivement vérifiable
JBE	Journal de Bord électronique
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Économie maritime
MSY	Production maximale équilibrée (<i>Maximum Sustainable Yield</i> , en anglais)
PACP	Plan d'Aménagement de la Pêche de Crevettes profondes
PAPP	Plan d'Aménagement de la Pêche de Poulpe
QIT	Quota individuel transférable
RME	Rendement maximum économique
RQI	Registre des Quotas individuels
SCS	Suivi, Contrôle et Surveillance
SI	Système d'Information
TAC	Total admissible de Captures
TdR	Termes de Référence
UGP	Unité de Gestion du Projet
VPA	Analyse de la population virtuelle (<i>Virtual Population Analysis</i> , en anglais).

RÉSUMÉ

Ce rapport présente les activités réalisées par l'Assistance Technique (AT) au projet Aménagement durable des Pêcheries du Sénégal (ADuPeS) au cours du troisième semestre (couvrant la **période de février à juillet 2015**) en appui à la mise en œuvre et au suivi du projet y compris le travail mené par l'équipe du Centre de Recherche océanographique de Dakar-Thiaroye (CRODT).

Le tableau 1, préparé à cet effet, fournit des éléments sur l'état d'avancement du travail effectué par l'AT pendant le semestre écoulé pour chacun des quatre résultats attendus (tels qu'ils apparaissent dans les Termes de Référence -TdR- de l'AT) et sur les activités planifiées pour les six prochains mois (août 2015 - janvier 2016). L'analyse est basée sur les Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) retenus pour chaque résultat attendu de l'AT. Il faut préciser que l'AT a continué à collaborer avec la Cellule d'Études et de Planification (CEP) du Ministère de la Pêche et de l'Économie maritime (MPEM), qui assure la tutelle du projet ADuPeS, pour l'élaboration d'un manuel dans le cadre de son travail de suivi-évaluation du projet. La CEP se propose de finaliser prochainement (courant du mois d'août 2015) le document dont l'objectif recherché est de mettre à la disposition de ses utilisateurs des méthodes pratiques en matière de suivi-évaluation du projet en s'inspirant de la gestion axée sur les résultats. Les principaux éléments de ce manuel sont fournis en annexe.

L'état d'avancement du travail effectué par l'AT peut être résumé comme suit :

- ✓ Poursuite du travail de suivi des indicateurs des résultats du programme à travers : (i) **la participation à la mise en œuvre du Devis-Programme n° 1 (DP 1)**, bouclé au 31 mars 2015 **et du DP 2** couvrant la période de mai 2015 à mars 2016 ; (ii) **le suivi du processus d'approbation du Plan d'Aménagement de la Pêcherie de Poulpe (PAPP)** ; (iii) **le suivi du processus de mise en œuvre du Plan d'Aménagement de la Pêcherie de Crevettes profondes (PAPCP)** avec notamment la signature le 16 juillet 2015 de la Convention de concession de droits de pêche et de gestion de la pêcherie (document préparé grâce à l'appui de l'Expert à court terme -ECT) mobilisé par l'AT) entre le Ministre de la Pêche et de l'Économie maritime et le Président de la Coopérative sénégalaise des Exploitants de Crevettes profondes (COSECPRO) pour le démarrage effectif des activités de cette coopérative ; (iv) **la contribution à l'établissement du compte satellite de la pêche**, travail confié à l'Agence nationale pour la Statistique et la Démographie (ANSD) par le projet ; (v) **la contribution à la préparation et à la tenue du premier Groupe de travail (GT) méthodologique du CRODT pour la production d'avis scientifiques sur les pêcheries de gamba et de poulpe**, avec la participation de l'Expert principal (EP) et d'un ECT mobilisé par l'AT ; et (vi) **le suivi du travail des différents ECT mobilisés au cours du deuxième semestre** pour appuyer la mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de crevettes profondes, avec notamment le voyage d'études organisé en Espagne pour le suivi du marché des crevettes profondes en provenance du Sénégal avec la participation de l'EP et d'un ECT chargé de la préparation et de la facilitation de cette mission.
- ✓ Poursuite du renforcement des capacités des parties prenantes : **appui technique à la CEP** dans le cadre de l'élaboration d'un manuel de suivi-évaluation du projet et de la préparation de la Note de conjoncture publiée par son Observatoire économique ;

suivi de la **mise à disposition d'un ECT en modélisation bioéconomique à l'équipe du CRODT.**

- ✓ **Finalisation et soumission du deuxième rapport technique semestriel de l'AT, couvrant la période d'août 2014 à janvier 2015.**

Un retard assez important a été enregistré dans le démarrage des activités de la COSECPRO et donc **dans la mise en œuvre effective du plan d'aménagement de la pêche de crevettes profondes**, la Convention de concession des droits de pêche et de gestion de cette pêche n'ayant été signée que récemment. Par ailleurs, **les longues procédures de signature du contrat entre la Direction des Investissements (DI) et la société CLS (Collecte Localisation Satellites)**, chargée de l'équipement pour la mise en place du Journal de Bord électronique (JBE) avec la demande de dérogation pour un gré à gré, **n'ont pas permis à l'expertise à court terme mobilisée par l'AT depuis le premier semestre d'effectuer leur seconde mission** comme prévu. **Ce retard a affecté l'appui que l'AT est censée fournir aux Commissions nationales d'appui à l'aménagement des pêcheries de crevettes profondes et de poulpe (résultat attendu 2 de l'AT)**, notamment en ce qui concerne la coordination et l'évaluation du processus de mise en œuvre des deux plans d'aménagement. Il faut préciser que la Commission nationale d'Appui à l'Aménagement de la Pêche de Poulpe (CNAAPP), qui a été mise en place par Arrêté N° 13679/MPPEM/DPM du 03 septembre 2014, a été fortement impliquée dans le processus d'élaboration du plan jusqu'à sa validation. La Commission nationale d'Appui à l'Aménagement de la Pêche de Crevettes profondes (CNAAPCP) pourrait se réunir en janvier 2016 dès qu'aura démarré le processus de mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêche.

Les activités programmées par l'AT pour le prochain semestre (août 2015 - janvier 2016) concernent **la poursuite de la contribution à la mise en œuvre du DP2 du projet et de celle des activités scientifiques en appui aux plans d'aménagement des pêcheries de crevettes profondes et de poulpe.** La seconde mission pour la mise en place du JBE sera organisée au cours de ce semestre. Pour faciliter le travail de modélisation bioéconomique des pêcheries de gamba et de poulpe dans le cadre de la production régulière d'avis scientifiques sur lesdites pêcheries, **l'AT va continuer le renforcement des compétences de l'équipe du CRODT dans ce domaine, avec l'appui d'un expert à court terme. L'AT fournira un appui technique à la CAAPCP, notamment pour la préparation d'un plan d'action annuel à discuter lors d'une rencontre à organiser en janvier 2016 et pour la préparation d'un rapport annuel sur l'état d'avancement du processus de mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêche** à soumettre au Ministre de la Pêche et de l'Économie maritime, conformément à l'arrêté ministériel portant mise en place de cette Commission (n° 014174 du 30/08/2014). **L'EP sera fortement impliqué dans la mise en œuvre du PAPP, notamment en ce qui concerne les activités de renforcement des Comités locaux de Pêche artisanale (CLPA) dans la zone d'intervention du projet. Il sera aussi impliqué dans la préparation du DP3** si la requête de prolongation du projet est approuvée.

L'AT contribuera également à la finalisation du manuel de suivi-évaluation du projet en cours d'élaboration par la CEP et à sa mise en place éventuelle.

Tableau 1 : Appréciation de l'état d'avancement du projet au cours du troisième semestre (février - juillet 2015) selon le résultat attendu pour l'AT et activités planifiées pour le prochain semestre (août 2015 - janvier 2016).

Résultats attendus de l'AT	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	État d'avancement pour le troisième semestre	Planification des activités pour le prochain semestre
1. Les indicateurs des deux résultats attendus du programme sont suivis.			
1.1 Le suivi de la situation des ressources halieutiques et de la performance des pêcheries est amélioré pour répondre aux besoins des plans d'aménagement des pêcheries de crevettes profondes et de poulpe.	1.1.1 Avis scientifiques annuels sur le TAC (Total admissible de Captures) de la pêcherie de crevettes profondes	<p>Les deux rapports sur les travaux de modélisation biologique et bioéconomique des pêcheries de gamba et de poulpe effectués lors du premier Groupe de Travail (GT) méthodologique du CRODT (février 2015) ont été finalisés par les experts dont celui mobilisé par l'AT entre février et mars 2015 pour un appui à la modélisation bioéconomique (Dr James R. Wilson) et validés par l'équipe du CRODT ainsi que celle du projet (Régisseur et Expert principal -EP- de l'AT) et de la CEP. L'EP a contribué à la préparation de ce GT et aux résultats obtenus. Parmi ces résultats, il faut retenir que l'analyse effectuée lors de ce premier GT pour la pêcherie de crevettes profondes, suggère une réduction d'effort vers le Rendement maximum économique (RME) entre 50 et 57 % selon qu'on utilise les modèles Schaefer ou Fox. Dans tous les cas, les captures à RME sont moindres que les captures à l'équilibre bioéconomique. Sans une réduction d'effort, ni les captures au RME ni les rentes maximales ne sont réalisables. Le GT a proposé d'imposer un TAC qui est en dessous de l'équilibre bioéconomique. La capture devra être réduite en moyenne d'environ 19 % pour arriver à la capture à RME.</p>	<p>Le travail va se poursuivre avec l'appui de l'AT (EP et Expert en modélisation bioéconomique mobilisé) pour la détermination du TAC qui devrait être soumis à l'approbation du MPEM avant répartition en Quotas individuels transférables (QIT) entre les sociétés d'armement membres de la COSECPRO.</p> <p>Par ailleurs, l'EP apportera un appui technique à l'équipe de la Direction de la Protection et la Surveillance des Pêches (DPSP), en rapport avec le Régisseur du Projet, pour la mise en œuvre du plan de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) une fois que sera mis en place le système de QIT pour la pêcherie de crevettes profondes (actions prévues dans le DP2).</p>
	1.1.2 Avis scientifiques annuels sur les possibilités d'exploitation du poulpe	<p>Il ressort des résultats du GT méthodologique, auquel ont participé l'EP et l'ECT en modélisation bioéconomique, que la pêcherie de poulpe présente une forte variabilité interannuelle des captures (avec des captures plus élevées en pêche artisanale) et de l'abondance du poulpe (avec légère tendance à la baisse). La pêcherie est dans une situation de surexploitation, l'effort de pêche actuel par rapport à celui de maximisation est de 174 %. Les captures maximales équilibrées du stock de poulpe subissent de fortes variations interannuelles selon l'intensité de l'upwelling. La production maximale équilibrée (MSY) est de l'ordre de 10.500 tonnes.</p>	<p>L'AT va continuer d'apporter son appui à l'équipe du CRODT, à travers l'EP et l'ECT en modélisation bioéconomique, notamment pour la mise en œuvre de la recommandation du GT relative à l'utilisation de la modélisation des séries chronologiques classiques pour la pêcherie de poulpe.</p>

Résultats attendus de l'AT	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	État d'avancement pour le troisième semestre	Planification des activités pour le prochain semestre
		<p>Les discussions au cours de ce GT ont été moins concluantes que pour la pêche de crevettes profondes du fait des particularités que présente la pêche de poulpe qui rendent sa modélisation plus difficile (croissance très rapide, courte durée de vie et variations du recrutement et des captures d'une année à l'autre suite aux effets environnementaux). Le GT a fortement recommandé d'utiliser une modélisation et des approches de gestion plus adaptatives, moins structurelles ou globales et plus orientées vers les prévisions. Il s'agit notamment de la modélisation des séries chronologiques classiques qui a l'avantage de permettre de produire des prévisions de captures et de constituer une extension naturelle de la modélisation biologique telle que la VPA (analyse de la population virtuelle).</p>	
	<p>1.1.3 Publication annuelle de la situation des ressources et de pêcheries démersales au Sénégal</p>	<p>Différents documents ont été produits par l'équipe du CRODT et mis à la disposition des autorités publiques et des partenaires techniques et financiers. Mais il est reproché au CRODT le volume et le caractère trop scientifique de ces publications qui ne favorisent pas leur utilisation effective dans le processus de prise de décisions en matière de gestion des pêcheries. Le Comité de pilotage du projet a, au cours de sa seconde réunion tenue au mois de juin, rappelé l'urgence de partager et de diffuser les résultats de la recherche dans un langage accessible au public. C'est ainsi que deux notes de synthèse des résultats du GT méthodologique du CRODT ont été préparées, avec la contribution de l'EP et l'ECT en modélisation bioéconomique. Ils vont faire l'objet d'une large diffusion.</p> <p>Par ailleurs, une séance de restitution a été organisée fin juillet 2015, à l'attention de l'administration et de la profession de la pêche. Les avis scientifiques émis pour les pêcheries concernées, issus de l'analyse des résultats des trois campagnes d'évaluation des stocks menées (trois en saison froide et une en saison chaude) et des travaux de modélisation biologique ont été ainsi partagés et discutés avec les acteurs. Les résultats de la modélisation bioéconomiques ont été préparés et présentés par l'EP. La faible présence des professionnels de la pêche industrielle a été déplorée.</p>	<p>L'EP va appuyer la diffusion des deux notes de synthèse des résultats des travaux de modélisation biologique et bioéconomique des pêcheries de crevettes profondes et de poulpe.</p>

Résultats attendus de l'AT	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	État d'avancement pour le troisième semestre	Planification des activités pour le prochain semestre
	1.1.4 Évaluations annuelles des rentes halieutiques des différentes pêcheries	<p>Pour la pêche de crevettes profondes, la rente au RME calculée varie entre 4,4 et 6,6 millions d'euros selon le modèle utilisé, avec un coût unitaire d'effort estimé entre 302 et 308 euros par « jour de pêche » en supposant un équilibre bioéconomique. L'ECT en modélisation bioéconomique a suggéré à l'équipe du CRODT de faire valider ces estimations pour avoir une meilleure compréhension de la relation entre un jour théorique et un jour réel de pêche.</p> <p>Pour avancer dans le processus de modélisation bioéconomique notamment en ce qui concerne l'évaluation annuelle des rentes halieutiques des pêcheries de gamba et de poulpe, il a été recommandé à l'équipe du CRODT d'intégrer en son sein l'économiste actuellement en fonction qui sera appuyé par l'AT. L'économiste est appelé à travailler en étroite collaboration avec l'équipe de biologistes des pêches du CRODT, l'EP de l'AT et les ECT à mobiliser par l'AT afin d'optimiser les bases biologiques des modèles bioéconomiques pour chaque pêche y compris la collecte et l'analyse des données économiques.</p> <p>À signaler que les résultats du travail relatif à l'établissement du compte satellite de la pêche confié à l'ANSD (Agence nationale pour la Statistique et la Démographie) seront utiles aux évaluations annuelles des rentes halieutiques des pêcheries concernées par le projet. Le deuxième livrable (Rapport de collecte) qui fait suite à la Note d'orientation méthodologique vient de faire l'objet de validation par le Comité technique mis en place par le Projet dont l'EP est membre.</p>	<p>L'AT va apporter un appui supplémentaire à l'équipe du CRODT pour intégrer en son sein un économiste actuellement en fonction, suite aux recommandations du premier GT méthodologique. L'économiste va bénéficier d'un appui technique à travers l'intervention de l'EP et de celle d'une expertise à court terme ponctuelle à mobiliser au cours de l'année selon les moyens disponibles et les besoins exprimés.</p> <p>L'EP, en rapport avec le Régisseur du projet, va continuer à appuyer le travail confié à l'ANSD, notamment en accompagnant le Comité technique y compris la participation aux réunions de validation des résultats préliminaires et de partage des résultats définitifs avant l'examen du troisième et dernier livrable (Rapport d'analyse des résultats) qui sera soumis au projet en fin septembre 2015. Les résultats de ce travail seront exploités lors du prochain GT du CRODT auquel prendra part l'EP.</p>
1.2 Le système de régulation dans les pêcheries sous plan d'aménagement est amélioré.	<p>1.2.1 Instauration des droits de pêche exclusifs dans la pêche de crevettes profondes</p> <p>1.2.2 Ajustement des redevances d'accès à la valeur économique des ressources</p>	<p>La signature de la Convention de concession de droits de pêche et de gestion de la pêche de crevettes profondes entre le Ministre de la Pêche et de l'Économie maritime et le Président de la Coopérative sénégalaise des Exploitants de Crevettes Profondes (COSECPRO) n'est intervenue finalement que le 16 juillet 2015. La pêche de crevettes profondes sera désormais cogérée par l'État du Sénégal et les exploitants privés par un système de droit sécurisé, sous forme de Quotas individuels transférables (QIT). En effet, la Convention prévoit que l'État reste propriétaire de la ressource mais accorde une</p>	<p>Dans le cadre de la prochaine mise en œuvre de cette convention, l'AT prévoit de mobiliser un ECT en Ingénierie sociale pour un appui au fonctionnement et à l'animation de la COSECPRO pendant une certaine période ainsi que des formations dans plusieurs domaines. en plus de l'équipement informatique qui sera fourni par le projet. La COSECPRO bénéficiera d'un appui pour l'élaboration et la mise en</p>

Résultats attendus de l'AT	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	État d'avancement pour le troisième semestre	Planification des activités pour le prochain semestre
		<p>concession de gestion et d'exploitation exclusive de la pêche de 15 ans à la COSECPRO qui regroupe l'ensemble des sociétés d'armement qui opèrent dans ladite pêche en contrepartie d'un paiement d'une redevance annuelle. Il est également prévu de mettre en place un système d'évaluation et de contrôle de la concession par l'État pour s'assurer que les termes de la concession sont respectés. Il faut rappeler que la COSECPRO a bénéficié de l'appui d'un ECT sur une période de six (6) mois pour la préparation de ses statuts et de son règlement intérieur, sa création officielle et la préparation de la Convention.</p> <p>La deuxième mission de l'Expertise à CT mobilisée par l'AT pour la mise en place d'un système de déclaration des captures en temps réel (JBE, SI et RQI), reportée du DP1 au DP2 n'a pas encore été organisée. La signature du contrat de fournitures avec la société française CLS (Collecte Localisation Satellites) pour l'acquisition des équipements nécessaires a connu un retard.</p> <p>L'EP a participé à l'atelier de formation sur l'éco-certification organisé par le projet en collaboration avec la DPM et MSC (<i>Marine Steward Council</i>) et destiné à l'administration des pêches et aux acteurs professionnels de la pêche de crevettes profondes au Sénégal. Les recommandations suivantes ont été formulées au cours de cet atelier pour cette pêche de crevettes profondes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une mise à jour de la pré-évaluation MSC de la pêche qui a été effectuée en 2010, en tenant compte des acquis dans cette pêche et des indicateurs de performance du Standard MSC. ✓ L'élaboration d'un plan d'action pour atteindre les indicateurs de performance du Standard MSC et son inclusion dans le cadre d'un Projet d'amélioration des pêcheries " <i>Fisheries Improvement Project (FIP)</i> ", sur la base du rapport de pré-évaluation mis à jour. ✓ La formation des acteurs impliqués dans l'éco-labellisation pour le module avancé de renforcement de capacités sur le MSC et le FIP. 	<p>œuvre d'un plan d'action annuel y compris le développement d'un partenariat stratégique durable avec l'Association des Armateurs de Coquillages (ANAMAR) en Espagne pour la collecte et l'analyse régulière des données sur les prix des crevettes profondes pêchées au Sénégal et vendues sur le marché espagnol. Ces informations étant capitales pour l'ajustement des redevances d'accès à la valeur économique des ressources suite à la détermination annuelle de la rente de la pêche qui sera répartie entre l'État du Sénégal et les membres de la COSECPRO.</p> <p>La prochaine mission destinée à la mise en place effective du JBE sera effectuée par l'ECT en JBE, en collaboration avec trois autres experts (le spécialiste en SI, un juriste et un spécialiste en SCS) et l'Informaticien de la CEP.</p> <p>L'AT procédera à l'identification et à la mobilisation d'une expertise à court terme, avec l'appui de MSC pour (i) la mise à jour de la pré-évaluation MSC de la pêche de crevettes profondes, (ii) développer le Plan d'action pour corriger les gaps (FIP) et (iii) renforcer les capacités des acteurs impliqués notamment les membres de la COSECPRO et les gestionnaires des pêches et les chercheurs pour la mise en œuvre du Plan d'action. L'EP participera à ce travail.</p>

Résultats attendus de l'AT	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	État d'avancement pour le troisième semestre	Planification des activités pour le prochain semestre
	1.2.3 Amélioration de la sélectivité dans la pêche de crevettes profondes	L'équipe du CRODT a effectué le travail de synthèse des informations sur la sélectivité du maillage du chalut des crevettes profonds. L'AT suit de près cette activité, en rapport avec le Régisseur du projet.	Les tests de sélectivité dans la pêche crevettière profonde et les travaux de démonstration commerciale qui étaient prévus en juillet 2015, vont être réalisés par l'équipe du CRODT d'ici février 2016. L'EP va poursuivre le suivi de cette activité.
	1.2.4 Validation et ajustement annuel du plan d'aménagement de la pêche de poulpe sur la base des avis scientifiques	<p>La phase d'adoption politique (prise de décret) du Plan d'Aménagement de la Pêche de Poulpe (PAPP) a été amorcée avec la soumission du document du plan aux différents ministères par la Primature pour d'éventuelles observations. Il faut rappeler que l'EP a fortement contribué au processus d'élaboration du PAPP, qui malgré sa complexité (deux segments artisanal et industriel, pêche opportuniste, etc.), est arrivé à terme. En effet, l'EP a animé tout le processus entre mars 2014 et janvier 2015, et a assuré la coordination de la rédaction du document de PAPP.</p> <p>En attendant l'aboutissement du processus de prise du décret qui peut prendre beaucoup de temps, certaines activités relatives à la mise en œuvre du PAPP ont démarré récemment. Il s'agit essentiellement (i) des activités de renforcement des capacités des CLPA dans la zone couverte par le projet avec la formation des animateurs qui seront chargés d'accompagner les CLPA pour le renouvellement de leurs instances et (ii) de la conception, de la construction et de l'immersion de vases à poulpe. Ces activités vont se poursuivre au cours du prochain semestre avec l'appui de l'EP de l'AT. Elles seront complétées par d'autres activités prévues dans le DP2 comme la restitution du PAPP aux acteurs à la base pour une appropriation, la formation des Coordonnateurs des CLPA qui seront désignés, l'appui aux activités de surveillance participative et à la mise en place de réseaux de CLPA (aux niveaux départemental, régional et national), en rapport avec la Direction de la Pêche maritime (DPM).</p>	L'équipe du CRODT va continuer ses investigations pour disposer de tous les éléments nécessaires à la production d'avis scientifiques sur la pêche de poulpe. En outre, elle a été invitée à participer au voyage d'étude prévu au Maroc au cours du semestre suivant dont l'objectif est d'échanger directement avec les parties prenantes sur les différentes étapes du processus de préparation et de mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêche de céphalopodes y compris le poulpe au Maroc et d'en tirer des leçons pour alimenter le processus de mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêche de poulpe. L'organisation de cette mission est sujette à la confirmation du programme par la partie marocaine.

2. Le fonctionnement des Commissions nationales de pêcheries des crevettes profondes et du poulpe est appuyé.

Résultats attendus de l'AT	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	État d'avancement pour le troisième semestre	Planification des activités pour le prochain semestre
	2.1 Coordination et évaluation régulière du processus de mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries des crevettes profondes et du poulpe <i>(Indicateur proposé par l'AT)</i>	<p>Aucun IOV n'a été retenu pour ce résultat attendu de l'AT lors de l'établissement du cadre logique. L'EP a comblé le vide en identifiant un IOV qui sera documenté par l'EP au fur et à mesure de l'avancement du projet.</p> <p>Le fonctionnement des Commissions nationales de pêcheries des crevettes profondes et du poulpe reste fortement lié à la mise en œuvre effective des deux plans d'aménagement. Le retard assez important enregistré par la signature de la Convention de concession des droits de pêche et de gestion de la pêcherie de crevettes profondes et par l'approbation du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe, fait que ces deux commissions n'ont pas encore véritablement démarré leurs fonctions de coordination et d'évaluation du processus de mise en œuvre des deux plans d'aménagement conformément aux arrêtés ministériels portant leur création.</p> <p>Il faut cependant préciser que la Commission nationale d'Appui à l'Aménagement de la Pêcherie de Poulpe (mise en place par Arrêté N° 13679/MPEM/DPM du 03 septembre 2014), a été fortement impliquée dans le processus d'élaboration du plan jusqu'à sa validation.</p>	La Commission pour les crevettes profondes (créée par arrêté N° 14174/MPEM/DPM du 30 août 2015) pourrait se réunir en janvier 2016 dès qu'aura démarré la mise en œuvre du plan d'aménagement de ladite pêcherie. L'AT lui fournira un appui technique, notamment pour la préparation d'un plan d'action annuel à discuter lors de cette rencontre et pour la préparation d'un rapport annuel sur l'état d'avancement du processus de mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie à soumettre au Ministre de la Pêche et de l'Économie maritime, conformément à l'arrêté ministériel portant mise en place de cette Commission.
3. La planification et l'évaluation de missions de recherche scientifique, ainsi que l'identification de partenariats scientifiques avec le CRODT est appuyée.			
	3.1 Existence d'une forte équipe de recherche pour accompagner l'administration et la profession dans le processus de gestion durable des principales pêcheries <i>(Indicateur proposé par l'AT)</i>	<p>Aucun IOV n'a été retenu pour ce résultat attendu de l'AT lors de l'établissement du cadre logique. L'EP a comblé le vide en identifiant un IOV qui sera documenté par l'EP au fur et à mesure de l'avancement du projet.</p> <p>L'équipe du CRODT a été fortement sollicitée tout au long du processus d'élaboration du PAPP, notamment pour la validation du diagnostic de la pêcherie et des options stratégiques de gestion.</p> <p>Suite au premier GT méthodologique du CRODT, l'EP a contribué à la finalisation des rapports des deux experts et à la préparation et à l'organisation de la séance de restitution des résultats.</p>	La participation de l'équipe du CRODT au prochain voyage d'études au Maroc sera une opportunité de développer un partenariat stratégique avec l'Institut national de Recherche halieutique (INRH) en vue de mieux appuyer la mise en œuvre du PAPP notamment en ce qui concerne l'évaluation prévisionnelle des ressources et le processus de fixation des possibilités de pêche ainsi que l'évaluation régulière des mesures techniques d'aménagement qui seront mises en œuvre.

Résultats attendus de l'AT	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	État d'avancement pour le troisième semestre	Planification des activités pour le prochain semestre
		L'embarquement de scientifiques à bord de crevettiers profonds pour l'échantillonnage biologique a été effectif pendant une année comme prévu. L'activité est à présent bouclée, les données collectées ont été traitées et analysées dans le cadre du premier GT méthodologique du CRODT.	L'EP va continuer d'appuyer l'équipe du CRODT qui sera renforcée prochainement par un économiste (cf. 1.1.4) pour l'intégration des données économiques sur les pêcheries de crevettes profondes et de poulpe dans le dispositif mis en place auprès des sociétés d'armement et des pêcheurs artisans. Il participera également à la préparation du prochain GT méthodologique du CRODT.
4. Les capacités des parties prenantes du projet sont renforcées en matière d'aménagement des pêches			
4.1 Les compétences des chercheurs du CRODT en dynamique des populations et évaluation des stocks sont renforcées.	4.1.1 Évaluations annuelles des principaux stocks démersaux exploités au Sénégal <i>(Indicateur proposé par l'AT)</i>	<p>Aucun IOV n'a été retenu pour ce sous-résultat attendu de l'AT lors de l'établissement du cadre logique. L'EP a comblé le vide en identifiant un IOV qui sera documenté par l'EP au fur et à mesure de l'avancement du projet.</p> <p>Au cours de l'atelier de formation en économie et en aménagement des pêches, animé par deux ECT mobilisés par l'AT en juin 2014, il a été possible de fournir aux participants dont l'équipe du CRODT impliquée dans le projet, des notions de base en dynamique des populations, de discuter de l'état des principaux stocks exploités au Sénégal et de procéder à l'analyse des causes et conséquences de la surexploitation des stocks et de la surcapacité de pêche.</p> <p>Le second cours de formation en dynamique des populations (DYNPOP – 2, approches plus complexes), prévu en juin 2015 et auquel doivent participer les biologistes de l'équipe du CRODT n'a pas été encore organisé.</p> <p>Le voyage d'étude sur la pêche scientifique démersale profonde a été effectué à l'IFREMER de Nantes par un chercheur de l'équipe. Par ailleurs, l'équipe du CRODT a mobilisé un expert modélisateur biologiste (Didier JOUFFRE) lors de son premier GT méthodologique organisé en février 2015. Ce GT a permis à l'équipe du CRODT de procéder à une première évaluation des principaux stocks démersaux exploités au Sénégal.</p>	L'équipe du CRODT a prévu de participer au prochain GT du COPACE/FAO (Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-est / Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture).

Résultats attendus de l'AT	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	État d'avancement pour le troisième semestre	Planification des activités pour le prochain semestre
<p>4.2 Les compétences nationales en modélisation bioéconomique sont renforcées.</p>	<p>4.2.1 Appui régulier à l'équipe du CRODT pour les besoins de modélisation bioéconomique des pêcheries de gamba et de poulpe</p> <p><i>(Indicateur proposé par l'AT).</i></p>	<p>Aucun IOV n'a été retenu pour ce sous-résultat attendu de l'AT lors de l'établissement du cadre logique. L'EP a comblé le vide en identifiant un IOV qui sera documenté par l'EP au fur et à mesure de l'avancement du projet.</p> <p>L'AT a mobilisé une expertise à court terme en modélisation bioéconomique pour le premier GT méthodologique du CRODT qui a appuyé l'équipe du CRODT et contribué à la formation des biologistes en modélisation bioéconomique.</p>	<p>L'économiste qui intégrera prochainement l'équipe du CRODT bénéficiera d'un appui technique approprié de la part de l'AT pour compléter le travail des biologistes.</p>

Annexe 1 :

Résumés des rapports préparés par l'AT au cours du troisième semestre (février – juillet 2015) et des missions.

Titre de la mission	Appui à l'équipe du CRODT pour la modélisation bioéconomique des pêcheries de crevettes profondes et de poulpe.
Période d'intervention	Février - Mars 2015
Expert à court terme	James Wilson, Ph.
Titre du rapport	Rapport expert de la modélisation économique dans le cadre de la mise en œuvre du Projet « Aménagement Durable des Pêches au Sénégal » (Mai 2015)
Résumé du rapport	<p>L'objectif de cette expertise à court terme est d'appuyer l'équipe du CRODT pour la modélisation bioéconomique des pêcheries de crevettes profondes et de poulpe.</p> <p>Les tâches suivantes sont comprises dans l'activité : (i) exploiter les résultats des différents travaux de modélisation biologique sur les pêcheries de crevettes profondes et de poulpe au Sénégal, notamment les travaux en cours au CRODT et les groupes de travail FAO/COPACE ; (ii) définir les besoins en informations pour la modélisation bioéconomique des deux pêcheries concernées ; (iii) participer au premier Groupe de Travail (GT) méthodologique du CRODT pour la production d'avis scientifiques sur les deux pêcheries ; (iv) apprécier la qualité des modèles bioéconomiques disponibles sur les deux pêcheries et des informations socioéconomiques présentées par le CRODT au cours de son GT méthodologique; (v) faire une évaluation du Rendement Maximum Économique ou RME et de la rente halieutique pour chacune des deux pêcheries ; (vi) formuler des recommandations pour les besoins d'actualisation annuelle de la modélisation bioéconomique des deux pêcheries; (vii) préparer un rapport présentant les résultats d'estimation de MEY (ou RME) et de la rente pour les deux pêcheries, des directives pour leur validation et leur restitution auprès des acteurs, et les principales recommandations issues du travail.</p> <p>Ces tâches sont entreprises afin d'exploiter les résultats des différents travaux de modélisation biologique sur les pêcheries de crevettes profondes et de poulpe au Sénégal par la modélisation bioéconomique. Le MEY et la rente halieutique sont déterminées pour la pêche de la crevette profonde gamba. Des recommandations sont formulées pour améliorer la modélisation bioéconomique. La modélisation biologique a été basée sur les discussions au cours du GT organisé du 02 au 06 février 2015 et les rapports produits par les scientifiques du CRODT. Le GT a identifié les bases de données qui peuvent être utiles dans la modélisation. Ensuite, le GT a fourni des relations de rendement-effort qui pourraient être utilisées dans les plans de gestion.</p> <p>La pêche de crevette profonde gamba — Ce rapport présente les estimations des modèles Schaefer et Fox, en utilisant la méthode des moyens carrés ordinaires et linéaires (OLS). Ces modèles sont présentés dans les analyses.</p> <p>Les six spécifications des modèles Fox et Schaefer ont été utilisées dans un fichier de Solver pour générer des indices de réduction de l'effort, la rente totale au RME, et les captures au RME, selon le scénario de prix de 4 010 euros par tonne. Les modèles de Schaefer suggèrent une réduction d'effort vers RME plus faible (environ 50 %), par rapport aux spécifications Fox (environ 57 %). Les deux spécifications Schaefer ont</p>

une rente au RME de 4,4 et 6,6 millions d'euros respectivement. Les quatre spécifications de Fox donnent une rente au RME entre 5,7 et 6,3 millions d'euros, un regroupement beaucoup plus serré. Le coût unitaire d'effort est estimé entre 302 et 308 euros par « jour de pêche » en supposant un équilibre bioéconomique. Ces estimations doivent être validées pour avoir une meilleure compréhension de la relation entre un jour théorique et un jour réel de pêche. Un suivi du coût unitaire rendra plus fiables les analyses bioéconomiques de l'évolution de l'industrie vers RME.

Dans tous les cas, les captures à RME sont **moindres que** les captures à l'équilibre bioéconomique. **Une réduction de l'effort (nombre de navires, par exemple) est nécessaire.** Sans une réduction d'effort, **ni les captures au RME ni les rentes ne sont réalisables.** Il faut imposer un TAC qui est **en dessous** de l'équilibre bioéconomique. La capture devra être réduite en moyenne d'environ 19 % (la moyenne approximative des réductions en pourcentage des captures dans chaque modèle) pour arriver à la capture à RME, selon les six modèles ensemble.

La pêche au poulpe — Les discussions concernant le poulpe étaient moins concluantes. Le plan de gestion pour le poulpe semble moins développé, en partie en raison du fait que les différents groupes utilisent le stock.

Par conséquent, les problèmes liés à la mesure de l'effort sont plus nuancés. Le poulpe, encore plus que la crevette profonde, est caractérisé par une courte durée de vie, la croissance rapide et un recrutement qui est particulièrement sensible aux conditions environnementales. Ces caractéristiques rendent la notion de surcapitalisation dans la pêcherie moins évidente. Pendant les périodes de recrutement bas, les pêcheurs peuvent cibler d'autres espèces, ou seront employés ailleurs dans l'économie. La capacité dans ces pêcheries peut être utilisée complètement durant les bonnes années et dans les mauvaises années cette capacité peut être attirée vers d'autres stocks halieutiques.

La modélisation de ce phénomène et la prévision de l'abondance des captures espérées avant la saison peuvent devenir une activité importante pour les gestionnaires qui soutiennent le plan de gestion de la pêcherie de poulpe. Les modèles globaux sans les variables environnementales telles que l'upwelling ne peuvent produire des résultats fiables, en partie parce que la notion des captures à l'équilibre à long terme est moins évidente pour un stock qui peut varier de façon importante d'une année à une autre. Les discussions portent sur des approches telles que l'analyse de la population virtuelle (VPA) et l'analyse des séries chronologiques, où l'accent est plus sur la prévision du recrutement et donc la prévision d'une année de la pêche. Les approches de la série chronologique peuvent être utiles comme un outil prédictif. Ces approches auraient pour effet d'aider à réaliser les attentes des membres de la flotte, elles pourraient agir comme une force modératrice. De tels modèles viennent du grand domaine de l'analyse de séries chronologiques et de prévision. **Le GT n'a pas abouti à un modèle définitif de la pêche au poulpe, le travail se poursuit.**

Recommandations pour améliorer la modélisation bioéconomique des deux pêcheries — L'objectif de la modélisation bioéconomique effectuée chaque année est de fournir des informations au Ministère en charge de la pêche, à l'industrie et idéalement au grand public intéressé par l'état de la pêcherie, sur le TAC pour l'année à venir, les redevances à percevoir pour la dernière année, les estimations de la redevance pour l'année à venir et le suivi de l'effort de pêche utilisé au cours de l'année précédente.

Avant l'établissement du TAC pour les deux pêcheries, il est important d'identifier les prix au débarquement de toutes les espèces qui sont effectivement capturées. Ensuite, il doit y avoir une estimation indépendante du coût unitaire de l'effort de pêche pour la flotte industrielle de crevettes, pour la flotte démersale mixte et pour la flotte artisanale. Pour la flottille artisanale, les analystes devraient calibrer cet effort pour

	<p>les espèces qui sont effectivement ciblées. Dans les enquêtes auprès des pêcheurs artisans, la composition des captures et les méthodes de pêche lors de la sortie doivent être notées et utilisées dans l'établissement d'un coût unitaire moyen de l'effort de pêche pour les espèces observées. Il est également important pour les analystes de recueillir des informations sur les prix payés aux pêcheurs locaux artisans dans les différents ports principaux ; cette information pourrait être différente du prix au débarquement pour le segment industriel de la pêche.</p> <p>Quant aux navires industriels, ils devraient fournir des informations techniques sur le bateau, qui doivent être consignées dans un registre des navires à tenir de façon permanente. Ce registre des navires devrait également inclure des estimations sur la valeur en capital du navire. Avant chaque saison, les analystes devraient estimer la dépréciation réelle du capital de la flotte par navire et aussi demander des informations sur les investissements en capital dans chaque navire, en particulier les investissements dans la taille du moteur, la puissance, l'équipement et l'électronique. Enfin, avant que les négociations soient organisées pour le TAC de l'année suivante, les armements doivent obligatoirement fournir leurs coûts d'exploitation de chaque navire en activité au cours de l'année précédente.</p> <p>Il est crucial de développer des mesures précises de l'effort nominal et réel de pêche, les coûts unitaires de l'effort et les prix exacts pour les espèces qui sont en fait débarquées, pour le suivi de la réduction de l'effort, ainsi que l'établissement d'une redevance. Ceci devrait constituer des activités prioritaires annuelles pour les scientifiques du CRODT, avec un cycle de travail précis qui aboutit à la création d'un TAC pour les deux pêcheries. Ces activités deviendront une vocation majeure pour le CRODT, avec l'élaboration et l'évolution des plans de gestion.</p> <p>Il est important de se rappeler pourquoi on fait de la gestion publique. Les ressources appartiennent à l'État et au peuple sénégalais. Ces ressources sont du capital et l'État gère ce capital en fiducie pour le peuple. Le Sénégal veut attirer les investisseurs de haute qualité pour faire fonctionner le secteur, et pour agir comme de bons citoyens-entreprises et qui travaillent en partenariat avec l'État et les entreprises sénégalaises en toute transparence, en gardant l'œil sur les questions de durabilité à long terme de ces ressources si importantes pour le Sénégal.</p>
--	--

Titre de la mission	Voyage d'études en Espagne
Période d'intervention	22-28 mars 2015
Participants	Lamine MBAYE, Régisseur du projet ; Moustapha KEBE, Expert principal de l'AT ; Alpha Ibrahim BA, Informaticien de la CEP/MPEM ; Coulibaly DOUGOUTIGUI, Gérant de la COSECPRO ; Manuel GÓMEZ, Expert à court terme recruté par l'AT et Alejandro TIANA, chargé d'études d'INDEMAR.
Titre du rapport	Compte-rendu de mission en Espagne (22-28 mars 2015)
Résumé du rapport	L'objectif général du voyage d'études était de procéder à un suivi annuel du marché des crevettes pêchées au Sénégal et vendues en Espagne, leur principal marché cible, en vue d'alimenter le système d'information sur la pêche de crevettes profondes. La mission qui s'est déroulée du 22 au 28 mars 2015 a permis d'échanger avec le facilitateur de la mission sur le fonctionnement des criées de produits de la pêche en Espagne, les spécifications du fichier de transmission de notes de première vente de produits de la pêche congelés en Andalousie, les informations sur le marché de la crevette en Espagne disponibles sur Internet. Il a été possible de discuter avec les grossistes de crevettes

profondes lors des visites de la criée de produits de la pêche congelés de DIMAROSA et du marché de gros de poisson de MERCAMADRID. Les résultats de la mission peuvent être résumés comme suit :

- 1) Les participants ont compris comment fonctionnent les marchés de produits halieutiques en Espagne, tant en ce qui concerne les produits frais débarqués par des navires de pêche espagnols que les produits congelés ramenés par des sociétés d'armement espagnoles opérant en partenariat avec des sénégalais. Il a été possible, en particulier, de mieux connaître le fonctionnement d'une criée de produits de la pêche selon des règles traditionnelles : un échantillon de crevettes par calibre est ouvert sur la table, puis un prix plafond est annoncé aux acheteurs oralement et sans tableaux électroniques. L'acheteur qui aura proposé le prix le plus élevé prendra le produit. La structure de commercialisation de produits de la pêche en Espagne, y compris la crevette profonde, est maîtrisée notamment en ce qui concerne les principales routes suivies et l'importance relative de chaque segment.
- 2) Les différentes sources d'information publique sur le marché des produits de la pêche en Espagne, en particulier la crevette profonde, sont disponibles pour la mission. La méthode de collecte et de publication de données sur le volume et les prix de produits vendus dans la halle du marché de gros de MERCAMADRID est à présent bien connue par les participants.
- 3) Les possibilités de développement d'un partenariat stratégique durable entre le Sénégal et l'Espagne pour la collecte et l'analyse régulière des données sur les prix des crevettes profondes pêchées au Sénégal et vendues sur le marché espagnol ont été explorées. L'approche retenue est de demander au Président de la COSECPRO de bien vouloir contacter les Responsables de l'Association des Armateurs de Coquillages (ANAMAR) afin qu'elle mette à disposition les données commerciales de la criée régulièrement.

En effet, les crevettes profondes pêchées au Sénégal entrent en Espagne par le port d'Huelva et sont vendues à la criée de DIMAROSA. Tous les armateurs et sociétés de droit espagnols ciblant la crevette profonde du Sénégal sont regroupés au sein de l'ANAMAR et on présume que l'ANAMAR reçoit de ses associés des données sur le marché des produits de la pêche ciblés par leurs bateaux, dont la crevette profonde.

D'autre part, toutes les sociétés de droit sénégalais exploitant la crevette profonde sont regroupées au sein de la COSECPRO, qui constitue leur interlocuteur auprès du Gouvernement du Sénégal.

Puisque les crevettiers espagnols regroupés au sein de l'ANAMAR sont associés avec des armateurs de crevettiers sénégalais membres de la COSECPRO, il se peut qu'une rencontre entre ces deux organisations de producteurs aboutisse à un partenariat durable pour l'échange d'informations sur le marché des crevettes profondes en aval.

Annexe 2 : Éléments sur le manuel de suivi-évaluation de la CEP en cours d'élaboration.

✓ **Objectifs du manuel**

Le manuel vise à mettre en place d'un système de suivi-évaluation efficace et efficient. A ce titre il offre aux différentes parties prenantes dans la mise en œuvre du Projet ADuPeS, la possibilité de s'entendre sur des principes, procédures, dispositifs et outils de collecte et de traitement de données uniformisés.

✓ **Publics cibles du manuel**

Le manuel s'adresse à l'Unité de Gestion du Projet (UGP), au CRODT, à l'AT, au Comité de Pilotage (CP) du projet, aux structures techniques impliquées dans la mise en œuvre du Projet (DPM, CEP, Direction des Industries de Transformation de la Pêche -DITP, DPSP), au partenaire technique et financier (DUE), à l'Ordonnateur national du FED (MEFP/DI/PERSONFED) et aux acteurs intervenant dans l'exploitation des crevettes profondes et du poulpe qui sont les bénéficiaires directs du projet. Il s'agit de l'organisation de gestion des pêcheries de crevettes profondes dénommé COSECPRO ; des armements industriels concernés par le poulpe et des CLPA des zones d'intervention du projet.

✓ **Base du Système de Suivi-Évaluation (SSE)**

- Objectifs du SSE

L'objectif principal du SSE du Projet ADuPeS est de permettre aux différents acteurs du projet de mieux gérer et piloter leurs actions vers l'atteinte des objectifs et résultats visés. En d'autres termes, le SSE du Projet ADuPeS est appelé à collecter et à traiter toutes informations utiles, au niveau des acteurs concernés, au moment opportun, pour assurer une gestion efficace orientée vers la performance et les résultats.

- Organisation générale du SSE

La CEP, en collaboration avec l'UGP, l'AT et le CRODT, assurera la coordination, l'animation et la mise en œuvre du SSE avec l'implication des structures techniques du département concernées par la mise en œuvre des activités du Projet. Ces trois composantes auront à fournir, selon une périodicité bien indiquée, des informations sur l'état d'avancement des activités qui sont sous leur responsabilité et sur les données nécessaires pour mesurer et suivre les indicateurs retenus.

L'unité Suivi-Évaluation de la CEP, a la responsabilité d'assurer le traitement et la consolidation des données pour renseigner les indicateurs du cadre des résultats du projet.

- Principaux acteurs du système

Chaque acteur impliqué, dans la mise en œuvre du Projet, a des rôles et responsabilités aussi bien dans la conception que dans l'exécution du SSE. Il est important que ces responsabilités et rôles soient respectés. Ces principaux acteurs du SSE sont le CP du projet, la CEP, l'UGP, l'AT et le CRODT.

- Contenu du SSE

Le suivi du SSE du projet sera basé sur un certain nombre de critères :

- la disponibilité des rapports produits par le SSE à temps ;
- le respect des procédures du SSE (voir si les délais sont respectés et identifier les éventuelles contraintes liées au non-respect de ces délais);
- la qualité des données produites par le SSE (apprécier la disponibilité, la pertinence, l'utilité et la compréhension que les acteurs ont des données qu'ils collectent) ;
- la qualité des documents produits en termes de contenu (est-ce que ces documents répondent aux besoins en information pour la prise de décision) ;
- l'utilité des données du SSE (voir si les résultats du SSE sont bien utilisés dans la prise de décisions des acteurs à différents niveaux).

L'essentiel des critères susmentionnés feront l'objet d'un suivi rapproché.